

ÉNERGIE → (GAZ - ÉLECTRICITÉ - FUEL - BOIS)

EAU

Demandeur

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal : Téléphone :

Matricule CAF ou MSA :

Conjoint ou concubin

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse (si différente) :

.....

Ville :

Code postal : Téléphone :

Matricule CAF ou MSA :

Personnes occupant le logement

(y compris le demandeur et son conjoint ou concubin)

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTÉ	SITUATION PROFESSIONNELLE ①
			demandeur	
			conjoint ou concubin	

① *Préciser* : Contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, contrat aidé par l'État, apprentissage, intérim, demandeur d'emploi, artisan, commerçant, stagiaire formation, maladie longue durée, invalide, retraité etc...

Ressources mensuelles du ménage

NATURE DES RESSOURCES	MONTANTS	
	DEMANDEUR	CONJOINT/AUTRES
(Salaires, Allocations chômage, RSA, indemnités journalières, Retraite...) précisez :
Prestations familiales et sociales, pension alimentaire (hors AL APL - AEEH)
TOTAL <i>(photocopie des justificatifs obligatoire)</i>

Montant de l'aide demandée* : € (**une participation de 20% du demandeur est obligatoire**)

Observations éventuelles.....
.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à..... le..... Signature

Joindre :

- la fiche diagnostic complétée par le fournisseur.
- la copie de la facture recto/verso relative à votre demande ou échéancier de paiement en cas de mensualité impayée.
- les justificatifs de ressources de toutes les personnes vivant au foyer datant de moins de 3 mois.

FICHE DIAGNOSTIC EAU

Cadre réservé au distributeur

<p>Référence client :</p> <p>Consommation annuelle constatée :</p> <p><input type="checkbox"/> Normale <input type="checkbox"/> Supérieure à la moyenne</p>	<p>Logement :</p> <p>appartement <input type="checkbox"/></p> <p>maison individuelle <input type="checkbox"/></p> <p>nombre d'occupants</p>	<p>Date et signature :</p> <p>Cachet :</p>
<p>CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA FACTURE : à compléter obligatoirement</p> <p>Montant total de la facture..... €</p> <p>Montant pris en charge par le client..... €</p> <p>*Acompte versé ? OUI NON</p> <p>Si oui montant en..... €</p> <p>* échancier de paiement ou mensualisation OUI NON</p> <p>Si oui montant..... € mois nombre de mois.....</p>		

**La fiche diagnostic ENERGIE sera délivrée
par le fournisseur de gaz ou d'électricité**

INFORMATION AU DEMANDEUR

Le GIP/FSL intervient pour une aide au paiement d'une facture uniquement pour une résidence principale et pour des particuliers.

Toutes les ressources des personnes vivant au foyer sont prises en compte à l'exception de l'allocation logement et de l'aide personnalisée au logement.

Le montant total des ressources du ménage ne doit pas excéder les montants du RSA Socle* majoré de 20%, soit au 01/01/2010 :

1 personne : 486 €	6 personnes : 1 493 €
2 personnes : 696 €	7 personnes : 1 714 €
3 personnes : 830 €	8 personnes : 1 935 €
4 personnes : 1 051 €	9 personnes : 2 155 €
5 personnes : 1 272 €	10 personnes : 2 376 €

Au-delà de 10 personnes, ajouter 184 € par personne supplémentaire.

* Le montant du RSA est calculé déduction faite du forfait logement.

Si vos ressources sont supérieures à ces montants vous pouvez rencontrer un travailleur social qui évaluera avec vous votre situation et les possibilités d'aide.

DÉMARCHES PRÉALABLES À LA DEMANDE

Vous devez prendre contact avec le distributeur d'eau ou d'énergie, afin qu'il complète avec vous la fiche diagnostic qui le concerne.

A cette occasion, vous conviendrez avec lui des conditions de votre participation financière, indispensable à la prise en compte de votre demande.

Adressez votre demande accompagnée de la fiche diagnostic et des justificatifs à

GIP/FSL

9 rue Pierre de Ronsard
BP 23
33305 LORMONT Cedex

Toute demande incomplète vous sera retournée.

Une notification de décision vous sera adressée dès le passage en commission.

Dispositions du FSL selon l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978

Nous portons à votre connaissance :

- 1) que toutes les rubriques du dossier doivent obligatoirement être renseignées.
- 2) un défaut de réponse peut entraîner la non-étude du dossier.
- 3) certains éléments du dossier sont communiqués à la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- 4) vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification par demande écrite auprès du secrétariat.